

Agriculture dépendante, agriculture durable et développement rural : comment définir, sur les plateaux du sud-est du bassin Parisien, un développement agricole conciliant ces différents aspects ?

PIERRE Geneviève

MCF Université d'Angers

UMR ESO 6590-CARTA Angers

genevieve.pierre@wanadoo.fr

En quoi l'espace géographique des plateaux de Bourgogne (Yonne), de Langres (Côte-d'Or et Haute-Marne) et du Barrois (Haute-Marne) est-il exemplaire des difficultés à articuler ou à intégrer les logiques locales de développement agricole et celles du développement rural ? Cet espace, par le modèle productiviste et agro-exportateur qu'il représente, dégageant peu de valeur ajoutée locale, apparaît par définition « non durable » mais cela exclut-il toute évolution ? Ce sujet permet d'envisager la place d'espaces de grande culture dans la problématique de l'agriculture durable intégrant développement rural et agricole par la diversification agricole (production et activités), la labellisation et la territorialisation de productions locales, la fin de la course continue à l'agrandissement, l'évolution vers des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement. Or, l'agriculture des plateaux du sud-est du bassin Parisien représente un système de production moins intensif qu'au centre du bassin Parisien car développé sur un espace agronomique « à faible potentiel » (sols minces, terres à cailloux), dans lequel le raisonnement strict des charges de production s'est très tôt imposé ; cependant, l'agrandissement de la surface agricole cultivée par actif est devenue la stratégie unique pour pallier des revenus par hectare de SAU plus faibles qu'au centre du bassin Parisien. Cet espace de grande culture est particulièrement révélateur des décalages existant au sein de la PAC depuis 1992 – et entre la PAC de 2000 et la loi d'orientation agricole française de 1999 – entre la volonté de maintenir une agriculture exportatrice en grande culture à des prix de plus en plus bas compensés par des aides directes au revenu, encourageant un modèle de développement en grande culture productiviste « raisonné » de plus en plus spécialisé, et la volonté de définir un développement intégré basé sur la multifonctionnalité de l'agriculture et la mise en place de stratégies de développement « horizontales », territorialisées (« développement rural, second pilier de la PAC »).

Sur les plateaux du sud-est du Bassin parisien, le modèle de développement régionalisé en grande culture, dans lequel les conditions agronomiques et le choix historique de développement agricole ont imposé un éventail très réduit de productions (blé, orge et colza) avec présence de l'élevage bovin viande en système mixte (plateau de Langres et plateau du Barrois) entraîne des dépendances multiples : dépendance administrative, plus visible qu'autrefois, par les paiements compensatoires directs de la PAC depuis 1992, dépendance par rapport aux marchés internationaux de production de quelques matières premières agricoles, et par rapport à un modèle agricole de développement très simplifié et très rigide. Pourtant, cet espace présente des tentatives pour créer une agriculture moins dépendante, par le réenracinement de l'agriculture autour de productions plus territorialisées ; mais il ne s'agit souvent que de contre-exemples face à un modèle dominant qui demeure très simplifié, peu territorialisé et *a priori* non durable.

1) Un modèle de développement agricole peu « enraciné »

L'espace étudié concerne les « petites terres » de l'Yonne, (plateau de Bourgogne), de la Côte-d'Or (plateau de Langres, Châtillonnais), de la Haute-Marne (plateau de Langres, plateau du Barrois) ; il s'agit d'un espace continu, de plus de 200 km du sud-ouest au nord-est et de près de 100 km du nord-ouest au sud-est, aux confins de la Bourgogne, de la Champagne et de la Lorraine. Nous avons retenu un ensemble de 40 cantons (pour des raisons statistiques) appartenant aux plateaux calcaires jurassiques des marges sud et est du bassin Parisien et réunis dans une problématique commune de développement agricole en grande culture céréalière et oléagineuse et système mixte grande culture-élevage bovin. Le raisonnement ne s'applique pas aux espaces de viticulture du Chablisien, très spécialisés et étroitement localisés. Les plateaux constituent un contre-exemple dans la problématique du « réenracinement » de l'agriculture, problématique qui peut s'appliquer à autres espaces de petites terres « à faible potentiel » en grande culture (des plateaux meusiens à la Champagne du Berry). Les rendements en blé tendre sont d'un tiers inférieurs à ceux du centre du bassin Parisien du fait des conditions édaphiques des petites terres (carte n° 1): les cailloux, les sols minces sans réserve hydrique interdisent les pois, les betteraves et pommes de terres, le maïs grain. Parallèlement, l'environnement rural se caractérise par le vide et parfois le déclin démographique, la faible métropolisation, la faible densité de population, la très faible densité de main d'œuvre agricole et la sur-représentation de l'activité agricole dans l'emploi.

Le revenu médiocre ou moyen, par hectare de SAU, par rapport aux espaces de grande culture du centre du bassin Parisien, est compensé par l'importante superficie cultivée par actif agricole (72 hectares en 2000). L'agrandissement de la SAU par actif est devenu l'unique modèle de développement depuis que la grande culture s'est imposée (années 1970) et ce modèle de développement agricole a été conforté par la PAC depuis 1992. Le recours au salariat agricole est faible. L'absence de diversification culturelle est la règle – seulement trois productions (blé, orge, colza) associées, sur les plateaux «de l'est » (Barrois, Langres), à l'élevage bovin en système mixte grande culture-herbivores – et cela explique le poids des paiements directs « COP (céréales et oléoprotéagineux) » dans la formation du revenu, d'autant plus que la surface COP par actif est importante et qu'elle a encore augmenté dans les années 1990. Cela a contribué à exclure toute recherche de modèles alternatifs. Entre 1988 et 2000 (RGA) on a connu un renforcement des spécialisations autour du blé, de l'orge et du colza, malgré le maintien des systèmes mixtes. En 2000, les COP occupent près de 70 % de la SAU, 74 % sur les plateaux de Bourgogne de l'Yonne, entre 60 % et 70 % sur les plateaux de Langres et du Barrois. Le colza, seule tête d'assolement, occupe 30 % des COP. En système mixte (Langres, Barrois), les superficies fourragères et les surfaces toujours en herbe (20 % de la SAU sur le plateau de Langres), ont reculé. La logique de l'agrandissement, de l'hyperspécialisation et de la simplification culturelle crée un modèle particulièrement rigide, car lié à une très faible densité de main d'œuvre agricole et aggravant cette tendance. Il reste peu de marges de manœuvre pour se diversifier. Cependant, si ce modèle apparaît peu réversible, doit-on exclure toute évolution vers plus de durabilité ?

2) Quelle évolution vers plus de durabilité en grande culture ?

2.1 Agriculture durable et agriculture raisonnée

En Europe (A. Cammarata, 1997), comme en France, le concept d'agriculture et de développement durable, à la fin des années 1990, est au cœur de la définition conjointe d'une nouvelle PAC (Agenda 2000), de la loi d'orientation de l'agriculture française posant les principes d'une agriculture multifonctionnelle dans des territoires durables (1999), et de la loi française d'orientation et d'aménagement durable du territoire de 1999, dans la volonté d'une

approche politique intégrée, au service de la viabilité économique, du respect de l'environnement (J.-L. Pujol, D. Dron, 1999) et de l'équité sociale. La durabilité se décline en de nombreux aspects : multifonctionnalité (C. Laurent, F. Maxime, M. Tichit, 2002), qualité, traçabilité, territorialité, éco-conditionnalité, mais il n'existe pas de définition unanime, ainsi que l'indiquent J.-P. Charvet, N. Croix et J.-P. Diry (2004), même si on l'oppose généralement à l'agriculture productiviste. Il existe cependant des points de convergence dans les grilles d'analyse et d'auto-diagnostic (Solagro, IDEA, Réseau Agriculture Durable dans l'ouest de la France) mais qui privilégient les exploitations d'élevage et de polyculture-élevage, excluant la grande culture de ces critères. Transrural Initiatives (2000), dans le jeu des « sept familles de l'agriculture » avance que la famille « agriculture durable », qu'on distingue de l'agriculture raisonnée, ne concerne que les exploitations de polyculture-élevage et d'élevage. Le réseau Inpact (Initiative pour une agriculture citoyenne et territoriale) fondé en 2001, fédérant plusieurs réseaux et organismes agricoles, refuse à l'agriculture raisonnée le qualificatif de durable, ce que contestent les promoteurs de l'agriculture raisonnée. Les dénominations liées à l'agriculture raisonnée entretiennent une certaine ambiguïté. Le réseau FARRE, qui regroupe aussi bien des producteurs agricoles, que les industries agroalimentaires et agrochimiques (Bayer, BASF, Rhône-Poulenc...) assume en France depuis 1993 la promotion de l'agriculture raisonnée, selon la définition suivante (plaquette d'information): « Répondant aux critères du développement durable, l'agriculture raisonnée prend en compte de manière équilibrée les objectifs économiques des producteurs, les attentes des consommateurs et le respect de l'environnement ». Le référentiel FARRE s'inscrit dans un cahier des charges européen de l'agriculture raisonnée défini par le réseau « european initiative for sustainable agriculture (EISA) ». Le Codex commun de l'agriculture raisonnée (EISA, 2001) la définit comme une étape vers la durabilité, et Guy Paillotin, auteur d'un rapport gouvernemental sur le sujet (2003), l'inscrit dans un système intensif « raisonné » de production. Depuis 2003, le référentiel officiel de l'agriculture raisonnée comporte 98 exigences.

Brigitte Briel et Lionel Villain (1999) avancent que le concept d'agriculture durable doit exprimer une tendance d'évolution « vers plus de durabilité ». Ils cherchent à définir les perspectives réalistes d'un développement agricole plus durable en France en grande culture par exemple et l'agriculture raisonnée peut être considérée comme une étape vers des pratiques plus durables même si elle n'est pas antagoniste d'un certain productivisme : méthode IDEA de grille de lecture de durabilité (L. Villain, dir. 2003). Or, la question de la réversibilité des choix techniques se pose particulièrement sur les plateaux du sud-est du bassin Parisien. Toutefois, un encadrement réglementaire et fiscal plus contraignant, la mise en place de programmes comme le Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (né en 1994, pour 10 ans), les expériences menées dans les départements sur les zones vulnérables (directive européenne « nitrates » de 1999), les opérations « phytomieux », « fertimieux », constituent autant d'étapes vers une agriculture plus environnementale. Les actions traduisant la multifonctionnalité sont aussi propices à « plus de durabilité » : vente à la ferme, diversification, labels de qualité, cultures cynégétiques, agrobiologie, tourisme à la ferme, travail de groupe, réflexion sur des pratiques agricoles plus raisonnées, actions de préservation du paysage. L'objectif des contrats territoriaux d'exploitation (CTE) mis en place entre 1999 et 2002 à partir de la nouvelle loi d'orientation agricole française de 1999, pour une durée de 5 ans, est par la contractualisation contre rétribution d'un service rendu, d'encourager les agriculteurs à s'orienter vers des activités multifonctionnelles et durables, autour de la production, de l'emploi, de la gestion du territoire et de la protection de l'environnement.

Plutôt que de parler de façon générale d'agriculture durable, nous allons adopter une démarche pragmatique à partir de pratiques agricoles permettant plus de durabilité. Ce raisonnement peut être contesté : le développement durable est un raisonnement global qui s'intéresse autant aux pratiques agricoles qu'à l'évolution des systèmes de production et leur articulation avec le développement rural local. De plus, découper « en tranche » les critères de durabilité a peu de sens et expose à des contradictions : de très bonnes pratiques environnementales, une gestion intégrée des exploitations en système mixte culture-élevage

n'empêche pas de poursuivre la logique de l'agrandissement, jugée peu « durable ». Or, raisonnement global, ne veut pas dire définition globale : la durabilité doit se définir au plus près du terrain. Surtout, la question de l'échelle territoriale à laquelle la durabilité agricole doit être envisagée se pose. Comment définir un territoire agricole durable si les définitions de l'agriculture durable se basent uniquement sur l'exploitation agricole ?

2.2 Une agriculture a priori peu durable

Sur les plateaux, on peut relever de nombreux signes de « non durabilité », globalement admis par les différentes grilles d'analyse existantes (Solagro, IDEA, RAD) : dépendance économique, perte d'autonomie, productivisme, course à l'agrandissement et question de la transmissibilité des exploitations, faible diversification des productions et des activités, peu d'emplois maintenus...

La triple dépendance des revenus (voir ci-dessus) a, depuis 1992, un impact particulier sur les plateaux « à faible potentiel » car la sécurité immédiate de revenu qu'elle a apportée a conforté la logique agro-exportatrice consommatrice de foncier en COP et a repoussé la réflexion sur des modèles agricoles différents. Il n'existe pas de marge de manœuvre en cas de repli des cours, ce qui n'est pas le cas des exploitations du centre du bassin Parisien où la rotation culturale est plus diversifiée.

La SAU/actif élevée et la stratégie unique de développement par agrandissement est considérée à l'opposé des stratégies « durables ». Dans les années 1990, l'évolution des revenus a été fortement liée à l'augmentation de la SAU par actif agricole et par exploitation (Butault, Lerouvillois, 1999). Les statistiques du RGA de 1988 à 2000 montrent que, sur les 40 cantons des plateaux, l'augmentation de la taille moyenne des exploitations a été de 50 %, et supérieure (68 %) sur les plateaux haut-marnais (Langres et Barrois). La superficie moyenne par exploitation des plateaux est de 116 ha, mais plus de 144 hectares dans le Châtillonnais. Cependant, la SAU/UTA offre des évolutions plus nuancées. Le nombre d'exploitations sociétaires (GAEC en Haute-Marne, EARL dans les deux autres départements) relativise l'augmentation des tailles moyennes d'exploitation. La SAU moyenne par UTA n'est plus « que » de 72,3 hectares sur les plateaux. Le département de la Haute-Marne est le premier département français pour la SAU/UTA en 2000 (64,7 ha). Cet agrandissement n'est pas lié à une stratégie d'extensification (Béranger 1990 ; Tirel 1991). Sur les plateaux du sud-est du bassin Parisien, on limite les intrants mais l'intensification du « facteur terre » par actif agricole est quant à elle toujours d'actualité : c'est un « productivisme raisonné ».

Cet espace agricole est surtout marqué par un éventail très limité de productions et une forte « agricolisation » de l'activité (pas de diversification, pas de projet multifonctionnel). La diversification (CERD, 1999) des productions et des activités permettrait une meilleure articulation entre le projet agricole et le développement rural local (C.-G. Faki, 1997). À partir de 1989 et des programmes de développement liés aux fonds structurels (5 B), une attention plus soutenue a été portée à la diversification. Cette volonté est réaffirmée dans les chartes de développement durables des pays du Tonnerrois et du pays de Langres notamment (Chartes de pays Châtillonnais, pays de Langres, Tonnerrois, 2002) en 2002. Cependant, la diversification, marginale sur les plateaux, se heurte à la contrainte très rigide de la très faible densité de main-d'œuvre agricole. Les activités de restauration et d'hébergement, qui occupent seulement 1,6 % des exploitations, sauf à Vézelay (7 %, proximité du PNR du Morvan) et Noyers (4 %), ont eu tendance à diminuer entre 1988 et 2000 (RGA), particulièrement pour la vente directe. Par contre, les travaux agricoles à façon, activité liée au bon niveau d'équipement en matériel, se sont maintenues, voire ont nettement augmenté, mais cela repose sur de très faibles effectifs : en 2000, l'offre de travaux agricoles dépasse nettement le taux moyen de 8,4 % sur les plateaux du Barrois, (plus de 17 % des exploitations). La diversification n'apparaît pas souvent ici comme une nécessité économique. L'effet PAC de 1992 avec revenus fixes garantis a aussi joué son rôle. C'est souvent l'opportunité et une certaine sécurité financière qui permettent de démarrer

l'activité. La faible représentation de l'agro-alimentaire industriel (sauf l'activité laitière en Haute-Marne) encourage peu le développement de filières locales : on peut noter un exemple, les poulets « Duc de Bourgogne », qui concerne les céréaliers sur les plateaux du Tonnerrois et du Châtillonnais (20 agriculteurs). Or, cette activité, si elle contribue à mettre en place une stratégie de développement autre que celle de l'agrandissement, se réalise en filière complètement intégrée (amont et aval) permettant une certification de « traçabilité », en élevage intensif hors-sol, mais n'autorisant pas le céréalier à nourrir lui-même les volailles. Malgré l'existence d'associations de producteurs locaux liées à la diversification agricole, développées surtout à partir des années 1980, la plupart des projets doivent être menés en individuel. Les réseaux promotionnels de « terroir » fonctionnent mieux, comme les réseaux « Bienvenue à la ferme » (36 exploitations sur l'ensemble des plateaux), fermes-auberges, goûters à la ferme. Parallèlement, chaque département développe son propre réseau promotionnel qui fonctionne parfois comme une structure collective de commercialisation : c'est le cas dans l'Yonne avec l'association APETY, de la chambre d'agriculture de l'Yonne, ou « produits de terroir de l'Yonne », par l'édition de brochures, la participation à des marchés ou des manifestations collectives, à des foires gastronomiques. Une grande partie des 27 adhérents des plateaux sont liés en fait à l'activité viticole (Chablisien).

On met souvent en avant les contraintes agronomiques des petites terres pour expliquer la faible diversification des productions. C'est plutôt la construction historique et technique d'un modèle qu'il faut invoquer : la spécialisation en grande culture date des années 1970. Elle s'est établie sur un espace agricole en déshérence au lendemain de la seconde guerre mondiale, espace précédemment et historiquement surtout marqué par l'élevage et les cultures fourragères, voire par la viticulture sur le plateau de Bourgogne de l'Yonne. Jusque dans les années 1960, cet espace n'est pas considéré comme un bon pays agricole. L'exode rural et agricole a fait son œuvre au cœur de cette « France du vide ». Les friches se sont étendues et la forêt occupe souvent plus de 50 % de la surface cadastrée. Au début des années 1960, l'inventaire détaillé des friches et taillis pauvres de l'est de la France (13 départements) concerne particulièrement ces trois départements (programme des « friches de l'est », M. Cointat, 1963). La densité de population et de main d'œuvre agricole est particulièrement faible. La grande culture (et systèmes mixtes, grande culture-élevage bovin) s'est établie sur un vaste espace disponible et facile à reconquérir parce que l'agrandissement de la taille des exploitations et de la superficie cultivée par actif agricole (augmentation nécessaire de la productivité) ont été rendus possibles par la mécanisation, le vide humain, la friche et la promotion de la grande culture céréalière à partir des lois d'orientation agricole de 1960-62, puis de la PAC (G. Pierre, 2004). Le modèle unique de développement agricole par agrandissement de la SAU/actif, contribuant à diminuer encore la déjà faible densité de main d'œuvre agricole, se met en place..

Le développement agricole par consommation de foncier a contribué à agrandir les parcelles de culture et à simplifier les paysages dès les années 1960-1970. Dès le RGA de 1970, les exploitations de plus de 100 ha représentent au moins 33 % de la SAU sur les plateaux. La diminution, au sein des exploitations, des friches, des taillis, bois et forêts, s'est prolongée de 1988 et 2000 (RGA), même si un mouvement contradictoire se dessine pour la friche entre 1988 et 2000 dans une dizaine de cantons des plateaux, témoignant d'un abandon de parcelles difficiles d'accès ou non « primables », de STH, sans quota laitier. L'espace agricole, très entretenu et très investi par les agriculteurs ne suscite pas de projet paysager spécifique. Cela ne contribue guère à mettre en scène des aménités touristiques, en dehors de l'exploitation des forêts.

Cet espace d'agriculture monofonctionnelle interroge l'articulation entre agriculture et développement rural local. Existe-t-il des possibilités « multifonctionnelles » à partir du tourisme vert, par exemple ? Il est difficile de définir un produit touristique dans des espaces qui pâtissent d'une mauvaise image, climatique ou paysagère. Cette activité repose à la fois sur les curiosités, l'offre de repos, de nature, de loisir, de paysage, sur les « aménités » touristiques, et sur les structures d'hébergement. Or, la durée d'accueil touristique, de 140 jours dans le

Tonnerrois, n'est que de 120 jours sur le plateau de Langres. Le sud Auxerrois et le Tonnerrois, entre le vignoble du Chablisien, la basilique de Vézelay, le PNR du Morvan, les châteaux Renaissance de la vallée de l'Armançon, et l'accès par l'A6 pour une clientèle parisienne et de week-end, sont favorisés. Pour le Châtillonnais et le plateau de Langres haut-marnais, moins privilégiés, il existe une activité de fréquentation « verte » souvent locale, liée à la forêt (forêt d'Auberive, Arc-en-Barrois, Châtillon-sur-Seine et Francheville) et à une offre de nature, aux sources de l'Aube et de la Seine. Les ambitions touristiques restent très modestes : randonnées, ballades équestres mais, surtout, on compte sur la chasse (gros gibier) pour augmenter la fréquentation extra départementale : selon la Fédération départementale de chasse de Haute-Marne, le département accueille 3500 chasseurs « de l'extérieur » ; tous les ans, 12 000 bracelets sont attribuables pour la chasse au gros gibier ; c'est trop pour les 7800 chasseurs départementaux. Un groupement d'intérêt cynégétique du sud haut-marnais (Arc-en-Barrois – Auberive) réunissant 30 sociétés communales de chasse propose un « accompagnement à la chasse » : 250 journées, 400 nuitées et 700 repas ont été vendus en 2000. Cette multifonctionnalité (agriculture, chasse, randonnée) ne va pas sans poser de problèmes. La question des dégâts de gibier sur les cultures situées à proximité des grands espaces forestiers coûte plus de 750 000 euros par an aux fédérations de chasse de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne. On cherche à mettre en place des programmes environnementaux en direction des agriculteurs et en lien avec les fédérations de chasse : cultures à gibier (autour de la forêt de Francheville), jachères cynégétiques ; l'OGAF de Sombernon – Saint-Seine-l'Abbaye (sud Châtillonnais) y a participé dans les années 1990, sur 200 hectares. Parallèlement, la promotion du tourisme de « balade et de nature, de randonnée » s'accommode mal de la chasse et de l'image négative qu'elle peut susciter dans une partie du public. Selon l'INSEE et le Comité régional du tourisme de Champagne-ardenne, le tourisme rapporterait 8 à 9 fois moins que l'agriculture et 10 fois moins que l'artisanat en Haute-Marne.

3) Une réflexion précoce autour des pratiques d'une agriculture plus raisonnée voire plus raisonnable dans ses méthodes de gestion

3.1 Le raisonnement des intrants et de la fertilisation est plus marqué que dans le centre du bassin Parisien

Les techniciens agricoles agissant sur les plateaux ont mené, dès les années 1980, une réflexion générale sur les conduites culturales en grande culture sur ces petites terres marquées par des contraintes édaphiques et climatiques (plateaux de Langres et du Barrois) et les faibles rendements. L'Association productions végétales et agronomie (APVA) de Haute-Marne recommande, dès les années 1980, d'avancer les dates de semis pour les céréales d'hiver et le colza : à trois semaines voire un mois d'écart, on obtient jusqu'à dix quintaux à l'hectare de différence dans les rendements, sans coût agrochimique.

Parallèlement, la diminution des intrants et engrais a été très tôt conçue comme une priorité au sein des chambres d'agriculture. Il est apparu très tôt inutile de chercher à « pousser » le rendement. Dès la fin des années 1970, l'APVA de Haute-Marne met en place, avec trente agriculteurs, une formation à la fertilisation azotée raisonnée. Dans les années 1990, ce thème devient un enjeu environnemental important, (directive Nitrates de 1991, Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole). Pour les agriculteurs situés en zone vulnérable, les mesures obligatoires définissent une dose maximale de fertilisation azotée s'établissant, jusqu'en 1999, à 210 kg par ha et par an, dont une limite de 170 kg par hectare et par an d'azote organique. Or, dès 1988 (Action Agronomie Barrois Bourgogne, 1988), beaucoup d'agriculteurs des plateaux ont réduit l'utilisation du phosphore sur leurs parcelles, et les doses d'azote ne sont plus que de 180 unités, délivrées en deux voire trois fractionnements. Au même moment, dans l'Aube, les doses d'azote sur blé tendre peuvent dépasser couramment 220 unités.

À partir de 1999, la directive nitrates fixe à 170 kg par hectare et par an la dose maximale d'azote supportable en zone vulnérable, proche de ce qui est déjà pratiqué sur les plateaux dans les années 1990.

Ces bonnes pratiques environnementales, ne sont souvent qu'une conséquence secondaire d'un objectif premier : celui de la maîtrise des coûts de production. L'ambiguïté de l'agriculture raisonnée, très liée à l'agro-industrie est d'être le prétexte à la contractualisation croissante de la pratique agricole pour raison de traçabilité. Les productions ainsi encadrées répondent à une intégration de l'agriculteur de plus en plus poussée (semences certifiées, par exemple), donc une perte d'indépendance et d'autonomie même s'il s'agit de garantir le revenu. Sur les plateaux, la contractualisation correspond à 30 % de la collecte de blé tendre.

3.2 De nouvelles pratiques de travail

Le semis simplifié, pratique du non labour ou du labour minimum, indiqué dans les bonnes pratiques « de durabilité » (plate-forme du CIVAM, centre d'initiative pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) et inscrite dans le Codex de l'agriculture raisonnée (2001) s'est développé sur les plateaux au cours des années 1990 beaucoup plus que dans les espaces de grande culture du centre du bassin Parisien : il limite la compaction des sols, le lessivage de l'azote, l'érosion. En France, les premiers essais ont été menés dès le début des années 1970 dans la Meuse, sur des terres à cailloux : labour remplacé par un travail superficiel du sol sur 10 à 15 centimètres, par des outils à dents, évitant de faire affleurer à nouveau les cailloux – que l'on s'était efforcé de réduire par broyage – et d'user prématurément le matériel. Dans les années 1990, le semis simplifié s'est généralisé sur les plateaux. Un travail du sol préalable permet de limiter les problèmes de ravageurs et les besoins de désherbage qui est la principale difficulté de cette technique. Certains agriculteurs des plateaux sont revenus à l'utilisation de la charrue, en labourant de façon ciblée, jamais tous les ans.

Le recours aux CUMA (coopératives d'utilisation du matériel agricole) est faible sur les plateaux, pour des questions pratiques, plus que par individualisme des agriculteurs. La taille moyenne des exploitations (150 ha très souvent), l'hyperspécialisation et la très faible densité d'exploitations sont des limites techniques. Toutefois, les CUMA sont davantage présentes en système mixte grande culture et herbivores, puisqu'on doit s'équiper à la fois pour l'élevage (ensilage, épandage) et pour la culture. En Grande Montagne haut-marnaise (plateau de Langres central), plus de 60 % des agricultures adhèrent à une CUMA (machines à enrubanner les végétaux, épandeurs à fumier). Une autre solution existe, particulièrement en Haute-Marne où un cercle d'échange du matériel (CEMA) a pris son essor à partir de 1996. Dans ces systèmes de production souvent sur-équipés, les prêteurs confient leur matériel, contre rétribution, à des emprunteurs qui ne souhaitent pas s'équiper, permettant d'optimiser les coûts de production dans les deux cas. Cela concerne aujourd'hui plus de 150 exploitations pour plus de 500 chantiers dans l'année. Compte tenu des nécessités de déplacement du matériel, prêteurs et emprunteurs ne doivent pas être trop éloignés. Le taux de pénétration atteint 20 % dans le canton de Châteauvillain en Barrois.

3.3 Une agriculture « raisonnable » : gestion économe et modeste des exploitations en grande montagne haut-marnaise

La région du plateau de Langres central, partie « la plus handicapée » des plateaux (secteur d'Auberive), à la fois pour des raisons de vulnérabilité rurale, mais également pour les contraintes agronomiques, édaphiques et climatiques, se distingue par sa gestion économe. Les exploitations ont un revenu et un produit agricole par hectare de SAU plus faible que dans les autres régions de plateaux, traduisant la moins grande intensification du système de production. On s'est habituée à une gestion prudente de l'exploitation, destinée à la prémunir contre les aléas conjoncturels – gels tardifs, forte sécheresse dans des sols sans grande réserve hydrique –

et la variabilité interannuelle forte des rendements (de 45 à 65 quintaux par hectare en blé tendre) et des revenus. Le revenu agricole (CCER de Haute-Marne) dépend, certes, des paiements compensatoires directs depuis 1992, mais surtout d'une gestion de l'exploitation plus économe : le niveau plus faible des emprunts traduit un moindre taux d'achat du matériel que dans les autres régions agricoles de la zone d'étude. Le recours au matériel d'occasion, à la copropriété, aux CUMA est relativement développé. Cependant, depuis la PAC de 1992, la part des primes et subventions dans la composition du produit agricole a toujours été supérieure à 25 %. Surtout, depuis les années 1990, les évolutions de revenus apparaissent plus régulières et plus stables que les autres régions agricoles des plateaux.

4) Des expériences et territoires à projets environnementaux et durables

La carte 3 montre que le plateau de Langres central (Haute-Marne) a multiplié les actions environnementales et durables depuis les années 1990, bien que les MAE aient peu touché les espaces de grande culture du bassin Parisien (Fruit, Lompech, 1997) malgré les opérations « ferti-mieux ». Plus intéressante, car territorialisée, est l'expérience PDD et la réflexion sur le « système fumier » débouchant sur des pratiques durables.

4.1) Le PDD du plateau de Langres et le « système fumier » en Haute-Marne

L'existence de fumures organiques est un atout si elles sont bien utilisées, et permet une réduction des coûts de production. Or, le fumier, produit en prairies (fond de vallée) doit être apporté sur les terres de culture, en haut du talus. D'autre part, on ne peut laisser le fumier sur des prairies humides pendant l'hiver, au risque de provoquer une surcharge d'azote organique. Il faut repenser la conduite d'exploitation. La Chambre d'agriculture de Haute-Marne a établi un programme de réflexion et d'action dans les années 1990. On acquiert des composteurs qui assèchent le fumier et en réduisent le volume à stocker, on favorise les achats (en CUMA) d'épandeurs plus larges permettant de diminuer la concentration du produit. Pour les produits phytosanitaires, dès 1984, l'APVA de Haute-Marne avait réfléchi aux dosages, à la dilution des produits et au réglage du pulvérisateur, permettant de diminuer de moitié les quantités pulvérisées.

La réflexion autour du système fumier a été portée par la mise en place du PDD du plateau de Langres. Elle a conduit à une évolution locale, assez bien partagée, des pratiques agricoles. La démarche PDD, bien étudiée par ailleurs, se met en place en 1993-1994 en France (CNASEA, ADASEA, CCER et DDA de Haute-Marne), Charvet, Poulot, Rouyrès, (1998), Ambroise R., 1998. Sur le plateau de Langres, le périmètre retenu émane de la réflexion d'un groupe d'agriculteurs du secteur d'Auberive soutenu par l'ADASEA et la chambre d'agriculture de Haute-Marne. Sur 65 communes des cantons d'Auberive, Prauthoy, Langres et Longeau, dix projets considérés comme étant durables sont contractualisés en 1995-1996. La très grande majorité de ces dix exploitations produit du lait ou de la viande bovine en système mixte grande culture-herbivores. La superficie moyenne dépasse 100 hectares par UTA et la SAU moyenne par exploitation est de 185 hectares. La moitié des exploitations s'est agrandie depuis 1992. Les actions concernant la gestion et l'utilisation des fumures animales dominant même si d'autres projets ont été avancés, essentiellement liées à l'élevage mais également à l'agrandissement, à l'utilisation de la main-d'œuvre, à la transformation des productions. L'animation créée autour du PDD a permis de définir des mesures territoriales, principalement celles concernant la gestion des fumures animales. Un groupe d'agriculteurs du plateau de Langres s'est intégré à la commission agricole de l'ADECAPLAN, Association locale de développement du canton

d'Auberive et du plateau de Langres. Surtout, l'évolution de la gestion des fumures animales s'est prolongée dans les CTE.

4.2) Les contrats territoriaux d'exploitation (CTE)

Les CTE inscrits dans la loi d'orientation agricole de 1999 assurent-ils réellement la durabilité des pratiques agricoles ? Sur les plateaux, la plupart des actions CTE ont concerné des projets d'agriculture raisonnée, ou des contrats de filière, notamment en grande culture (ADASEA des trois départements). En Côte-d'Or, un peu plus de 40 % du public potentiel a été concerné par un CTE, ce qui en fait un des départements français les plus touchés. 393 contrats ont été signés en trois ans dans le cadre d'une démarche collective auprès d'un organisme stockeur (334 contrats pour les « Céréales de qualité »). Les organismes stockeurs du département ont mis au point des objectifs de productions certifiées et de qualité : « Céréale de qualité » (203 contrats), « Amélioration qualitative des systèmes de production en grande culture » (77 contrats), « Diversification et qualité des grandes cultures » (337 contrats). Le plateau de Langres de Côte-d'Or et le nord du Châtillonnais représentent 31 % des CTE signés dans le département, ce qui témoigne d'une certaine sur-représentation, et plus de 50 % des contrats signés en 2002 sont des contrats collectifs, céréaliers majoritairement, même si l'on compte quelques CTE Époisses. En Haute-Marne (26 types de CTE), les CTE les plus nombreux sur les plateaux sont les CTE grande culture (78), pour la « maîtrise qualitative environnementale en grande culture » et des pratiques d'agriculture raisonnée. Un contrat s'applique directement aux plateaux calcaires : contrat « protection de l'eau en zones karstiques », prolongeant l'opération MAE « ferti-mieux » des années 1990 (16 contrats). Cependant, les contrats laitiers représentent trois types de contrats collectifs : contrat laitier (44), contrat lait cru, concernant les fromages comme l'époisses ou le langres (29), et le contrat laitier « route du lait » (25), à partir de la laiterie SODIAAL. Depuis mars 2003, le contrat d'agriculture durable qui doit permettre une meilleure territorialisation de mesures ciblées met fin aux contrats de filière type « grande culture » ou « lait ». À côté des priorités nationales (protection des races menacées, agriculture biologique, apiculture), les actions territorialisées dans ces trois départements concernent la protection de la qualité de l'eau. En Côte-d'Or, seule la haute vallée de la Seine et une frange étroite comprise à la limite Chatillonnais-Auxois sont concernées. En Haute-Marne, dans la zone Barrois, Barrois-Vallée, Montagne et Vallage, deux actions peuvent être contractualisées : qualité des eaux et biodiversité, reprenant la continuité des CTE et de ferti-mieux. Dans l'Yonne, la qualité de l'eau et la protection des sols contre l'érosion, la plantation et l'entretien de haies, sont les actions contractualisables sur les plateaux de Bourgogne.

Il est encore trop tôt pour avoir un recul sur ses actions d'agriculture raisonnée pour la plupart, d'autant plus que les CTE n'arriveront à leur terme qu'entre 2005 et 2007.

4.3) Le ré-enracinement des productions agricoles : l'intégration durable de quelques productions agricoles traditionnelles

On ne parle pas ici de la viticulture du Chablisien ou du sud Auxerrois, qui est étroitement localisée et très spécialisée, séparée de la « grande culture », et correspondant à une production traditionnelle enracinée. On va plutôt s'attacher à la renaissance de productions traditionnelles (vignes en diversification) ou à de nouvelles formes d'enracinement de productions traditionnelles (labellisations laitières).

La renaissance viticole sur les plateaux de basse Bourgogne : le Tonnerrois

Il s'agit bien d'un ré-enracinement lié à la renaissance historique d'un vignoble autrefois étendu largement sur les plateaux de basse Bourgogne (Tonnerrois, Châtillonnais), et qui avait disparu suite aux crises de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle. Le renouveau viticole du Tonnerrois et du Châtillonnais constitue un exemple de diversification puisqu'il est dû, dans les années 1980 et 1990, en grande partie à l'action de céréaliers ayant développé une activité complémentaire vigne. L'opportunité géographique a créé l'occasion de la diversification car cette activité dépend d'une délimitation territoriale réglementée (sources : BIVB, groupements des syndicats viticoles des communes du Tonnerrois, de Molesmes et d'Épineuil, service viticulture de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, SIAECAT du Tonnerrois, revue *Terres de Bourgogne*). La relance du vignoble du Tonnerrois (hors Épineuil) nous intéresse davantage car concerne une action de diversification pour les céréaliers qui possèdent les parcelles éligibles. Les vignobles d'Épineuil et de Tonnerre ne subsistent plus qu'à l'état de reliques dans les années 1970. Le contexte politique de la renaissance viticole correspond au premier plan régional de développement coordonné du Tonnerrois (PRDC), lié aux programmes des fonds structurels 5 B pour la période 1989-1993, et à l'action du député local Henri Nallet, ministre de l'Agriculture de 1988 à 1990. Les droits exceptionnels de plantation accordés par l'INAO couvrent 180 hectares, à planter sur six ans, en AOC Bourgogne. La première cuvée est produite en 1990. Seuls les agriculteurs à l'aise financièrement et très au point techniquement dans leur activité céréalière ont pu se lancer. Le coût de plantation est élevé. Il faut attendre 4 ans avant de pouvoir réaliser la première production. En 1991, une dizaine d'hectares entrent en production. On produit à 75 % du bourgogne AOC blanc (chardonnay). Aujourd'hui, le vignoble tonnerrois couvre effectivement 200 hectares, Épineuil (80 hectares) compris ; En 1885, il s'étendait sur 550 hectares à Tonnerre, 200 à Epineuil. L'activité viticole est souvent présentée comme un des atouts essentiels du Tonnerrois en matière de développement rural durable, susceptible d'appuyer la volonté de promouvoir le tourisme vert dans la région. Le contrat de pays du Tonnerrois, conclu en septembre 2002, a inscrit, dans ses actions à la fois agricoles et touristiques, la volonté d'aboutir à une AOC Bourgogne-Tonnerre, pour renforcer l'économie viticole mais également l'image de qualité du territoire et son attractivité touristique.

Une labellisation laitière en Haute-Marne (carte 3)

Le plateau de Langres se distingue des autres régions de plateaux par la territorialisation plus forte de productions fromagères labellisées (sources : INAO, chambre d'agriculture de Haute-Marne, Fédération départementale des producteurs laitiers de Haute-Marne, DRAF Bourgogne et de Champagne-Ardenne, ADASEA de Côte-d'Or) : les AOC de l'époisses et du langres (en 1991), sur le plateau de Langres (Côte-d'Or et Haute-Marne) essentiellement, ainsi que l'IGP de l'emmental Label Rouge, sur le Barrois et le plateau de Langres haut-marnais (en 1979), impriment une valeur ajoutée territoriale à une production traditionnelle, notamment dans les cantons d'Auberive et de Prauthoy couverts par les trois délimitations. Cependant, on ne compte que trois producteurs fermiers. C'est en tant que producteurs laitiers (matière première de qualité spécifique), et non comme transformateurs, que les agriculteurs des plateaux sont concernés par ces délimitations AOC ; on ne cherche pas à « maximiser » le bénéfice d'une délimitation AOC par la valorisation supplémentaire, à la ferme, du produit. Or, les producteurs laitiers ne sont pas majoritaires, et sont même moins représentés en 2000 (RGA) qu'ils ne l'étaient en 1988, y compris dans les cantons d'Auberive et Prauthoy : un peu plus du tiers des exploitations, contre près de 50 % pour le canton d'Auberive en 1988 ! Au début des années 2000, 29 contrats ont été conclus dans le cadre d'un CTE époisses en Côte-d'Or, définissant une qualité de production spécifique (alimentation du bétail à base d'herbe à 50 % et de fourrages produits en zone AOC, race laitière).

Conclusion : Une réelle évolution vers plus de durabilité et vers une meilleure articulation entre les logiques de développement agricole et rurale ?

Globalement, les logiques intégrées ont du mal à se définir tant le développement agro-exportateur et monofonctionnel s'articule mal avec l'échelle locale du développement. Toutefois, nous avons vu que des projets agricoles durables, intégrant la dimension rurale locale, voire s'appuyant sur elle, existent. Les espaces ruraux les moins fragiles de cette région (plateau de Bourgogne de l'Yonne), sont bien souvent ceux pour lesquels la logique de développement agricole et celle du développement rural apparaissent peu articulées. On a l'impression de deux logiques de développement qui s'ignorent, dans l'espace rural le moins fragile de la zone d'étude : diffusion périurbaine à partir d'Auxerre, croissance démographique positive (solde migratoire), moindre importance de l'enjeu agricole en terme d'emplois et d'activités. Les revenus par actif agricole et par exploitation sont également les plus élevés de la zone d'étude et les plus dépendants des paiements directs COP depuis 1992. À l'opposé, au cœur du plateau de Langres haut-marnais, là où la fragilité rurale est la plus forte, les systèmes agricoles de production sont un peu plus diversifiés (mixtes) et des stratégies existent pour créer une agriculture plus territorialisée. La fragilité rurale est avérée : déclin démographique prolongé, population vieillissante, densité de peuplement inférieure à 15 habitants au km² et très nette sur-représentation de l'enjeu agricole dans la population active puisque, dans certains villages, ils sont les seuls actifs (secteur d'Auberive). La population active agricole peut représenter jusqu'à 20 % de la population active cantonale, et la population agricole, 20 à 25 % de la population totale. C'est là que se concentrent le plus, depuis le début des années 1990, les projets durables et environnementaux : PDD, « système fumier », MAE de protection des eaux « phyto mieux » et « ferti mieux », trois labels de qualité en production laitière (AOC Epoisses et Langres, IGP Label Rouge sur l'Emmental grand cru est central). C'est également là que la durabilité agricole est la plus déterminante pour la vie rurale car il y a peu d'autres activités. La dynamique du développement local du pays de Langres a pris naissance au cœur du pays marginalisé et en crise, à partir de l'ADECAPLAN (Association de développement du canton d'Auberive et du plateau de Langres), d'abord centrée sur Auberive, puis s'associant aux communautés de communes et districts de Prauthoy et Longeau. Ce sont les agriculteurs qui ont été à l'origine, en 1988, même s'ils ont par la suite pris de la distance. Le premier groupe d'action locale créé en Champagne-Ardenne pour le programme LEADER II, sur zone 5 B (1994-1999), a été celui de l'ADECAPLAN. À partir de 1994-1999, dans le cadre des programmes structurels 5 B et LEADER II, trois axes de développement ont été définis autour du cadre de vie, du tourisme, et de l'économie et, dans chacun de ces axes, l'enjeu agricole est évoqué (paysages produits par les agriculteurs, diversification agricole), sans oublier les aménités négatives, signalées également (disparition des haies). Bien que les agriculteurs s'investissent plutôt dans les nombreuses organisations spécifiquement professionnelles (chambre d'agriculture, coopération agricole, syndicalisme, MSA, centres de gestion, organisations de producteurs), ils ont participé à la commission économique de l'ADECAPLAN. Au milieu des années 1990, ils lancent la réflexion autour de la valorisation des céréales produites sur les plateaux, « à fort taux de protéine », le raisonnement du compostage et la fertilisation, la valorisation du lait cru. La charte de territoire du pays de Langres (2002) prolonge les projets définis en 1994-1999, notamment concernant l'axe « amélioration du cadre de vie » qui concerne aussi l'accueil de nouveaux jeunes agriculteurs : améliorer l'habitat permanent et les services à la population. On met en avant également la promotion des potentialités touristiques locales, par la valorisation du patrimoine naturel et culturel. Le projet de PNR « des forêts gauloises », sur le plateau de Langres, à cheval sur les départements de Côte-d'Or et de Haute-Marne, à l'initiative de la CCI de Chaumont, a avancé très vite du côté haut-marnais, plus vite qu'en Bourgogne où le Châtillonnais doit choisir entre un ancrage « touristique » bourguignon, peut-être plus facile à défendre du point de vue de « l'image », et les possibilités que la dénomination PNR peut offrir. Parallèlement, le soutien à

l'activité économique est une priorité des chartes de pays avec, entre autres, le développement, d'une agriculture « équilibrée ». On reprend les principales dispositions du PDD « plateau de Langres ». On reconnaît un dynamisme relatif de ce secteur des plateaux dans la réflexion sur le développement local, compte tenu d'une certaine ancienneté de la réflexion (dès 1989) mais, surtout, de l'urgence et de la gravité des problèmes. Pourtant, même là, la logique « de filière » l'emporte sur l'agriculture « enracinée » : peu de diversification, peu de transformation à la ferme (malgré les AOC), peu de vente directe et, surtout, ces actions sont encore moins représentées en 2000 qu'elles ne l'étaient en 1988 (RGA).

Quelles tendances d'évolution pour l'avenir ? La fuite en avant productiviste et consommatrice de foncier, avec une agriculture très peu territorialisée et peu articulée à l'échelle locale de développement, semble devoir rester la tendance dominante, les dispositions de la nouvelles PAC (paiement unique par exploitation avec possibilités de racheter des droits à produire) ne devant pas y mettre fin. Toutefois, il s'agira d'un productivisme « raisonné ». Le paradoxe est que l'on ne peut guère envisager de développement rural local durable sans l'agriculture, alors même que la logique de développement agricole est peu territorialisée. Cela ne crée pas une menace de déprise agricole même s'il faut distinguer les terres primées, très recherchées, et les terres non primées. Pourtant, la durabilité suppose la réduction des dépendances, par l'enracinement agricole, la multifonctionnalité, qui créent une valeur ajoutée territorialisée augmentant le revenu par hectare de SAU : cela peut définir une alternative à la stratégie unique de développement par agrandissement et une meilleure articulation entre développement agricole et rural. L'intérêt s'en fera-t-il sentir ?

BIBLIOGRAPHIE

- AMBROISE (R.) et al.**, 1998, « Bilan de l'expérience des PDD du point de vue de la relation agriculture-environnement, *Courrier de l'environnement de l'INRA*, 34.
- BÉRANGER (C.)**, 1990, « Extensification, l'évolution des réflexions », Comité national extensification-diversification, ministère de l'Agriculture, séminaire des 23 et 24 octobre 1990.
- BRIEL (B.), VILAIN (L.)**, 1999, *Vers l'agriculture durable*, ministère de l'Agriculture et de la Pêche, La Bergerie nationale-Éducagri Éditions, Dijon, 143 p.
- CAMMARATA A.**, 1997, « Agriculture et environnement », *Les Cahiers de la PAC*, hors série, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 1997.
- CERD**, 1999, « Diversifier, chambres d'agriculture de Bourgogne, Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire et Yonne, Centre d'étude et de recherche sur la diversification, Château-Chinon.
- CHARVET (J.-P.), CROIX (N.), DIRY (J.-P.)**, 2004, « Agricultures durables et développement durable de territoires ruraux en France », in *Vers une géographie du Développement durable, Historiens et Géographes*, UGI-CNFG, 387, p. 217-229.
- CHARVET (J.-P.), POULOT-MOREAU (M.), ROUYRES (T.)**, 1998, « Les plans de développement durable dans les régions de grande culture du centre du bassin Parisien », in Croix (N.), dir., *Environnement et nature dans les campagnes*, PUR, 259 p., pp. 153-167.
- COINTAT (M.)**, 1963, « Le problème des terres abandonnées dans l'est de la France », *Les Grands Aménagements Régionaux*, 2, (1963), Association française des organismes d'aménagement régional.
- Chartes de développement**, 2002, Charte de développement du pays du tonnerrois, Syndicat mixte du pays Tonnerrois, SIAECAT, ACEIF, 2002. Charte du pays Châtillonnais, diagnostic de territoire, Syndicat mixte du pays châtillonnais, Cabinet ECS, juin 2002. Charte du pays de Langres, diagnostic territorial, Association de préfiguration du pays de Langres, ACEIF, avril 2002.
- E.I.S.A.**, 2001, Codex commun de l'agriculture raisonnée, 4^e rencontres FARRE de l'Agriculture raisonnée, 10/01/2001.
- FAKI (C.-G.)**, 1997, Agriculture et activités nouvelles, facteur de dynamisme du monde rural, Conseil économique et social, rapport officiel.
- FARRE**, 2003, Le référentiel de l'agriculture raisonnée : de la théorie à la pratique, *Référence environnement*, n° hors série.
- FERET (S.)**, 2000, « Une grille de lecture des agricultures alternatives », *Transrural-Initiatives*, Paris, mars 2000, dossier spécial.
- FRUIT (J.-P.), LOMPECH (M.)**, 1997, « Les politiques agri-environnementales dans l'espace français », *L'Information géographique*, 2, p. 65-74.

GODARD (D.), VENZAC (L.), 1994, Étude de faisabilité du PDD plateau de Langres, ADASEA, CCER, DDA de Haute-Marne, Chaumont, maison de l'agriculture.

HERVIEU (B.), 2002, « La multifonctionnalité de l'agriculture : genèse et fondements d'une nouvelle approche conceptuelle de l'activité agricole », *Cahier d'études et de recherches francophones*, nov-décembre 2002, vol 11, 6, pp 415-419.

LAURENT (C.), MAXIME (F.), TICHIT (M.), 2002, « Multifonctionnalité de l'agriculture et modèle de l'exploitation agricole, enjeux théoriques et leçons de la pratique », colloque SFER, *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*, Paris, 21-22 mars 2002.

PAILLOTIN (G.), 2003, L'Agriculture raisonnée, Rapport au ministre de l'Agriculture, Paris, 53 p.

PIERRE (G.), 2003, « L'agriculture durable en système de grande culture », *Revue Géographique de l'Est*, 2003, 3, p. 93-102.

PIERRE (G.), 2004, *Agriculture dépendante et agriculture durable, la PAC et les plateaux du sud-est du Bassin parisien*, Paris, Publications de la Sorbonne, 328 p.

PIERRE (G.), 2001, Les plateaux du sud-est du Bassin parisien, entre PAC de 1992 et Agenda 2000, Paris X, thèse de doctorat, 540 p.

PUJOL (J.-L.), DRON (D.), 1999, « Agriculture, monde rural et environnement : qualité oblige », Cellule de prospective et de stratégie, rapport remis à la ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, La Documentation française, « Rapports officiels », 589 p.

TIREL (J.-C.), « Extensification », INRA Productions animales, 1991, p. 5-12.

VILAIN (L.) dir., 2003, La méthode IDEA, indicateurs de durabilité des exploitations agricoles, Educagri Éditions.

SOURCES :

ADASEA des trois départements pour les CTE, les CAD et les MAE ; **CNASEA.**, **Chambres d'agriculture** de Haute-Marne, de Côte-d'Or et de l'Yonne, **CCER** (centre de comptabilité et d'économie rurale) de Haute-Marne.

DDA : Fichiers PAC-ACS (aides compensatoires aux surfaces)

Recensements agricoles (RGA de 1970, 1979, 1988 et 2000), **SCEES**, Ministère de l'agriculture, **INAO**, **Fédération départementale des producteurs laitiers** de Haute-Marne.